



## Compte rendu

### Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion

#### Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

##### Etaient présents :

Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne  
Monsieur Patrice Kervaon, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté  
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur François Ponchon, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération  
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération  
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération  
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération  
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté  
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long  
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor SDAEP

##### Représentés :

Madame Joëlle Huon, Conseil départemental du Finistère *ayant donné pouvoir à Madame Annie Bras-Denis*

##### Excusés :

Monsieur Erven Léon, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
Madame Véronique Pereira, PNR Armorique  
Monsieur Hervé Guélou, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Stéphane Lozdowski, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

**18 membres présents et 1 membre représenté sur 23 membres**

#### Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

##### Etaient présents :

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne  
Monsieur Jean-Luc Pichon, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer  
Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne  
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor  
Monsieur Erwan Daniel, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Monsieur Yves Le Bihan, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

**Représentés :**

Monsieur Yves-Marie Le Lay, Association Côtes d'Armor Nature Environnement ayant donné pouvoir à Monsieur Desclaud

Monsieur Jean-Pierre Jacob, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel

**Excusés :**

Monsieur Arnaud Stephan, Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion

Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)

Madame Lechenne, Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo

Monsieur Jean Acquere, Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

**7 membres présents et 2 membres représentés sur 13 membres**

**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

**Etaient présents :**

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne)

Monsieur le chef de la mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor ou son représentant (Bruno Lebreton MISEN des Côtes d'Armor)

Monsieur le directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant (Monsieur Pierre Prod'homme AELB)

**Représentés :**

Monsieur le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Madame la directrice régionale de l'Office français pour la biodiversité ou son représentant (Monsieur Pascal Hus OFB)

Monsieur le directeur département des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant

**Excusés :**

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère ou son représentant (Monsieur Hoeffler MISEN du Finistère)

**3 membres présents et 3 membres représentés sur 8 membres**

**34 membres présents ou représentés sur 43. Le quorum des 2/3 est respecté.**

**Assistaient également à la séance**

Madame Françoise Lidou (CD22)

Madame Mélanie Ozenne (CRB)

Monsieur Emmanuel Thérin (politique de l'Eau Guingamp Paimpol Agglomération)

Madame Gwenaëlle Briant (responsable politique de l'Eau Lannion-Trégor Communauté)

Monsieur Sylvain Lavaur (direction environnement Lannion-Trégor Communauté)

Madame Julie Ballu (Pôle Eau et environnement Lannion-Trégor Communauté)

Madame Lucie Chauvin (coordinatrice SAGE Baie de Lannion, Lannion-Trégor Communauté)

**Excusés :**

Madame Céline Cabon (politique de l'Eau Guingamp Paimpol Agglomération)

Madame Solenne Le Du (coordinatrice BVVG Lannion-Trégor Communauté)

Monsieur Samuel Jouon (coordonnateur BVVL Lannion-Trégor Communauté)

### **Ordre du jour :**

- **Installation des représentants à la CLE désignés suite aux élections municipales**
- **Présentation SAGE Baie de Lannion**
- **Élections du/de la président(e) de la CLE par les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**
- **Élections des membres du Bureau de la CLE**
- **Désignation représentant(e) à la Commission Mer et Littoral**
- **Désignation représentant(e) à la Commission Régionale de la Biodiversité**
- **Désignation représentant(e) à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor**

### **1. Installation des représentants à la CLE désignés suite aux élections municipales**

Par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2020, le Préfet des Côtes d'Armor a précisé la composition de la Commission Locale de l'eau du SAGE Baie de Lannion.

La CLE est composée de 44 membres répartis au sein de trois collèges :

- collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)
- collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)
- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

Suite aux élections municipales, les conseils communautaires de Lannion-Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération et de Morlaix Communauté et les comités syndicaux ont désigné leurs représentants à la CLE.

Le bureau syndical du Parc Naturel Armorique et la Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor se réuniront début 2021 pour désigner leurs représentants à la CLE du SAGE Baie de Lannion.

↓ *Arrêté du 28 septembre 2020 et liste des membres désignés par les structures représentées à la CLE précisés en annexe*

### **2. Présentation SAGE Baie de Lannion**

Lucie Chauvin, coordinatrice du SAGE Baie de Lannion, présente brièvement le contexte.

↓ *Support de présentation en annexe*

### 3. Élections du/de la président(e) de la CLE par les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Madame Annie-Bras Denis, représentante de Lannion-Trégor Communauté, se porte candidate.

#### **Règles de fonctionnement de la CLE adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2014**

*Le président est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE et doit appartenir à ce même collège. Il est élu lors de la première réunion constitutive de la CLE.*

*Le scrutin est majoritaire à deux tours et s'effectue à bulletin secret. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

19 votants du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- 1 abstention
- 18 votes pour madame Annie-Bras Denis

Madame Bras-Denis est élue à la présidence de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion.

### 4. Élections des membres du Bureau de la CLE

#### **Règles de fonctionnement de la CLE adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2014**

*Le bureau est constitué de 20 membres de la CLE désignés en leur sein par les collèges 1 et 2 et par le préfet pour ce qui concerne les services de l'Etat et les établissements publics.*

*Dès adoption du présent règlement, le bureau sera ainsi constitué :*

- 12 membres titulaires du collège des élus
- 6 membres titulaires du collège des usagers, propriétaires fonciers, socio-professionnels et associations concernées, répartis de la manière suivante :
  - 2 membres pour les associations d'usagers et de protections de l'environnement (AAPPMA, Fédération de pêche, Eaux et rivières de Bretagne, Côtes d'Armor Nature Environnement, CLCV, Lannion canoë-kayak)
  - 3 membres pour le secteur économique agricole et propriétaires fonciers (Chambre d'agriculture, GAB/CEDAPA, propriétaires privés ruraux, propriétaires de moulins)
  - 1 membre pour le secteur économique non agricole (Comité local des pêches, Chambre de commerce et d'industrie, Pays touristique)
- 2 membres du collège des services de l'Etat et des établissements publics, désignés par le préfet.

*Le bureau assiste le président dans ses fonctions, et notamment pour la préparation des réunions plénières de la CLE.*

*Le bureau a la responsabilité de la mise en œuvre des orientations politiques de la CLE, de la gestion administrative et financière et de la mise en œuvre technique des décisions de la CLE.*

**Les candidats pour représenter le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux au Bureau de la CLE sont élus à l'unanimité (19 votes « pour » sur 19 votants).**

- Madame Cadiou, Conseil régional de Bretagne
- Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
- Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté
- Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté
- Monsieur François Ponchon, Lannion-Trégor Communauté
- Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
- Monsieur Yvan Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
- Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
- Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération
- Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
- Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté - Vice-président
- Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long

**Règles de fonctionnement de la CLE adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2014**

*Les vice-présidents sont élus au sein du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements.  
En cas d'empêchement du président, un des vice-présidents désigné par le Président sera chargé de présider les séances de la CLE et de représenter le SAGE à l'extérieur.*

*En cas d'empêchement du président, le premier vice-président sera chargé de présider les séances de la CLE.*

*En cas de démission du président, le premier vice-président assure le suivi des dossiers et convoque la prochaine réunion de la CLE en vue de l'élection du nouveau président et de la composition du bureau.*

**Les vice-présidents de la CLE sont élus à l'unanimité (19 votes « pour » sur 19 votants).**

- Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté – 1<sup>er</sup> vice-président CLE
- Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération - vice-président CLE
- Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté - vice-président
- Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long -vice-président CLE

## **5. Désignation représentant(e) à la Commission Mer et Littoral**

La Commission Mer et Littoral aura pour mission dès 2021 de participer à l'élaboration de la future stratégie DLAL FEAMP (Développement Local mené par les Acteurs Locaux - Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche). Les fonds européens attribués permettent de soutenir les projets relevant de l'économie maritime primaire (pêche et aquaculture).

**Madame Annie Bras-Denis (titulaire) et monsieur Éric Le Creurer (suppléant) sont désignés à l'unanimité pour représenter la CLE à la Commission Mer et Littoral.**

## **6. Désignation représentant(e) à la Commission Régionale de la Biodiversité**

La Commission régionale de la Biodiversité constitue un lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la Région Bretagne.

**Madame Annie Bras-Denis est désigné à l'unanimité comme représentante de la CLE à la Commission Régionale de la Biodiversité.**

## 7. Désignation représentant(e) à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Léon-Trégor a été approuvé en 2019 et est entré en phase de mise en œuvre. Les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron concernés respectivement par les périmètres SAGE Baie de Lannion et SAGE Léon-Trégor influencent la même masse d'eau littorale "baie de Lannion" soumise à un phénomène de prolifération des algues vertes.

**Monsieur François Ponchon est désigné à l'unanimité pour représenter la CLE à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor.**

Fin de séance

---

**Madame Annie Bras-Denis**  
*Présidente de la CLE  
du SAGE Baie de Lannion  
Vice-Présidente de Lannion-Trégor  
Communauté*

